

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 08/11/2022
DATE D'AFFICHAGE 08/11/2022
ENVOI EN PRÉFECTURE 21 NOV. 2022
NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 24
VOTANTS : 26

L'an deux mille vingt deux
Le 14 novembre à 20 h 00

Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.

Etaient présents : Mme Nathalie Donatin, Maire.

Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Grenèche, Héroult, Letourneur, Le Déroff, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Monsimier, Pignorel, Le Rétif, Simon, Stoffel, Conseillers.

Absents excusés :

M. Péru a donné pouvoir à M. Joubin
M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif
Mme Quesnel

Secrétaire de séance : M. Alain Courteille

OBJET : AUTORISATION DE RECRUTEMENT OCCASIONNEL DANS LE CADRE DES SPECTACLES

Depuis plusieurs années, la commune fait appel à des artistes du spectacle ou des techniciens dans le cadre de la programmation culturelle. Afin de réaliser le paiement de leur cachet, la Trésorerie sollicite une délibération du conseil municipal autorisant leur engagement qui répond à des besoins ponctuels (article L7121-2 du code du travail des artistes du spectacle).

La commune passe par le GUSO, un dispositif de simplification administrative pour réaliser l'embauche de salariés du spectacle vivant, les déclarations et le paiement des cotisations sociales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Mme la Maire à recruter des artistes ou techniciens, pour répondre à des besoins ponctuels dans le cadre de la programmation culturelle,
- D'approuver les modalités d'adhésion mentionnées dans cette délibération,
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

PREFECTURE DU CALVADOS

22 NOV. 2022

COURRIER

La Maire,

Nathalie DONATIN



Publication le

22 NOV. 2022